

| | | | |
|-------------------------|--|--|--|
| LA RÉVÉLATION PRIMITIVE | Signes de la révélation primitive | Extrinsèques | Apparitions miraculeuses. Exemples extraordinaires de la justice divine. Diverses prophéties. Sainteté extraordinaire, fruit de la révélation primitive. |
| | | Intrinsèques | Sublimité des dogmes. Pureté de la morale. Perfection du culte. |
| | | Création d'Ève | Mythe philosophique. |
| | | Le Paradis terrestre | La première civilisation, originaire de l'Afrique, non de l'Asie. Origine iranienne de ce qui est dit des arbres merveilleux du Paradis terrestre. Les chérubins, animaux chimériques. |
| | | La chute et le péché originel | Futilité de la défense faite à nos premiers parents. Le récit de la chute, mythe philosophique. Cercle vicieux dans l'explication de la chute et de la concupiscence. Le dogme du péché originel, contredit par le sens moral. Il fait de Dieu un être cruel et injuste. |
| | Objections contre la révélation primitive | État des hommes primitifs | La Genèse, contredite par l'archéologie. |
| | | Existence historique des patriarches | Personnages de la Genèse, symboles, comme les dieux de la fable, de phénomènes météorologiques. |
| | | Longévité des premiers hommes | Invraisemblance de cette longévité. |
| | | Le déluge | Son impossibilité. |
| | | La tour de Babel | Pure légende. |
| | Catastrophe de Sodome et origine de la mer Morte | La Genèse, contredite par la géographie. | |
| | Conduite des premiers patriarches | Éloge de leurs fautes dans la sainte Écriture. | |

CHAPITRE II

LA RELIGION MOSAÏQUE

SOMMAIRE

1. But et objet de la révélation mosaïque. Le peuple de l'alliance. La loi écrite. Moyen de conservation des vérités révélées. La révélation mosaïque et les Gentils. — 2. Divinité de la révélation mosaïque. Signes extrinsèques de cette divinité : miracles, prophéties, sainteté extraordinaire des vrais observateurs de la religion mosaïque. Signes intrinsèques : excellence de la doctrine, excellence de la législation sociale, nature de la sanction de la loi mosaïque. — 3. Solution des difficultés soulevées contre la révélation mosaïque. Objections contre les faits surnaturels : objection générale, les plaies d'Égypte, la colonne de nuée, le passage de la mer Rouge, la manne, les caillots, le miracle de Josué, celui de Jonas, celui du cadran solaire d'Ezéchias, les prophéties. Objections contre la loi mosaïque : contre le dogme, contre la morale, contre le culte, contre les prescriptions légales relatives aux aliments. — 4. Durée de la révélation mosaïque. La loi mosaïque devait être abrogée : prophéties relatives à la nouvelle alliance, à la vocation des Gentils, à la révocation expresse des principaux rites. De fait, la loi mosaïque est depuis longtemps abrogée.

Quel fut le but et l'objet de la révélation mosaïque ? Cette révélation était-elle divine ? Quelle est la valeur des objections soulevées contre elle par le rationalisme ? Quelle devait être la durée de cette révélation ? Telles sont les questions que nous avons à résoudre au sujet de la religion mosaïque.

1. But et objet de la révélation mosaïque.

Le peuple de l'alliance.

1. Dieu avait fait alliance, en la personne d'Adam, avec tout le genre humain. Cette alliance ne fut point rompue définitivement par le péché. Un Rédempteur fut promis, qui naîtrait de la femme et écraserait la tête du serpent.

Lorsque la postérité de Seth se fut laissée dépraver par celle de Caïn, que la corruption fut devenue universelle, que la terre n'offrait plus aux regards de Dieu que le spectacle de la luxure mêlée à l'impiété, et qu'il était à craindre qu'il n'y eût bientôt plus personne qui eût foi en l'alliance et au Rédempteur futur, Dieu sépara Noé et sa famille de la masse de libertins et d'apos-

tats qu'il allait noyer dans le déluge, afin de préserver la tige d'où devait sortir le Messie.

Dans le cours des siècles qui suivirent le déluge, la connaissance de Dieu allait de nouveau s'affaiblissant peu à peu. « Les anciennes traditions s'oubliaient et s'obscurcissaient; les fables qui leur succédèrent n'en retenaient plus que de grossières idées; les fausses divinités se multipliaient¹. » Plus la civilisation matérielle progressait^a, plus les hommes s'enfonçaient dans l'idolâtrie. De peur que ce mal n'infectât tout le genre humain, Dieu fit alliance avec Abraham et sa postérité.

2. Les conditions de cette alliance étaient :

1° Du côté de Dieu : la promesse faite à Abraham que la terre de Chanaan serait donnée à sa postérité pour être le siège de la religion; et qu'en lui, dans un rejeton de sa race, toutes ces nations qui se précipitaient alors dans l'idolâtrie seraient un jour bénies.

2° Du côté d'Abraham : l'engagement de garder tous les dogmes et les préceptes de la religion primitive, et particulièrement la foi et l'espérance au Messie futur, ainsi que toutes les autres lois qu'il plairait à Dieu d'imposer à sa descendance.

3. Le peuple hébreu, devenu par cette alliance une race bénie, destinée à faire passer la bénédiction à tous les peuples de la terre, ne pouvait être le fruit que d'une génération sainte. De là, la circoncision, comme signe de l'alliance.

^a A l'époque d'Abraham, et alors que les autres peuples qui devaient jouer un si grand rôle dans l'histoire étaient encore voisins de l'état sauvage, la civilisation florissait déjà sur les rives de l'Euphrate et touchait à son apogée sur celles du Nil. En Chaldée, s'élevaient des temples aux proportions colossales; un, entre autres, à Ur-Kasdim, la patrie d'Abraham, que le roi Orkham (2870 avant Jésus-Christ) avait fait bâtir en l'honneur de Sin, le dieu de la lune. Les sages calculaient le déplacement annuel du point équinoxial sur l'écliptique, écrivaient les premiers documents cunéiformes, et commençaient à distribuer en hiérarchies les dieux innombrables adorés par le vulgaire. On travaillait l'or, l'argent, le bronze, comme l'attestent les objets d'art trouvés dans les tombes. Auparavant, l'Égypte avait déjà bâti les pyramides, taillé le sphinx, dressé les obélisques d'Héliopolis et du Fayoum, modelé les colosses de Tanis et d'Abydos, édifié quelques-uns de ses temples les plus fameux, rempli toutes ses villes de chefs-d'œuvre, décoré d'éclatantes peintures ses sanctuaires et ses hypogées, couvert les monuments d'hiéroglyphes, rédigé le code des lois, le livre des morts, etc.

¹ BOSSUET, *Discours sur l'histoire universelle*, I^{re} P., II^e époque.

La loi écrite¹.

4. Le peuple élu avait pour mission de conserver le passé, en préparant l'avenir. Du passé, il avait à conserver trois dogmes fondamentaux : 1° Création du monde par un seul Dieu éternel; 2° Gouvernement du monde par une seule Providence infiniment sage et puissante; 3° Rédemption du monde par un seul Médiateur. C'est par la conservation de ces dogmes qu'il préparait la bénédiction que Dieu devait répandre sur toutes les nations.

5. Quatre siècles environ s'étaient écoulés depuis la mort d'Abraham. Pendant ce temps-là, l'ignorance et l'aveuglement s'étaient encore prodigieusement accrus dans le monde. Les Hébreux, captifs en Égypte, non seulement étaient menacés de disparaître par suite de l'ordre donné par le pharaon de noyer dans le Nil tous les enfants mâles; mais ils étaient exposés à perdre la foi au milieu d'un peuple complètement idolâtre. C'est alors que Dieu suscita Moïse pour délivrer la race choisie de ce double péril.

Dès que les Hébreux, affranchis du joug égyptien, furent arrivés au pied du mont Sinaï, Dieu ne voulant point, dit Bossuet, « abandonner plus longtemps à la seule mémoire des hommes le mystère de la religion et de son alliance², » donna sa loi par écrit.

6. La loi écrite comprenait deux parties. La première, d'un caractère perpétuel et universel, renouvelait les croyances primitives, et formulait dans le Décalogue la loi naturelle. La seconde, temporaire, locale, et destinée seulement aux Hébreux, contenait les préceptes positifs réglant le culte divin, et les lois relatives au régime politique et civil de la nation.

7. Tout dans cette loi est adapté à la mission providentielle du peuple de l'alliance³.

Le peuple de l'alliance doit opposer l'unité de Dieu à la pluralité des dieux. Ce dogme est formulé en tête de sa loi : *Je suis le Seigneur ton Dieu, et tu n'auras pas d'autres dieux devant ma face*⁴; il est rappelé et signifié dans l'unité religieuse du peuple choisi, dans son unité civile, dans son unité cérémoniale, et jusque dans l'unité de son tabernacle et de son autel, comme il

¹ Voir le Cours moyen, t. I, p. 119. — ² BOSSUET, *Discours sur l'histoire universelle*, II^e P., ch. III. — ³ Cf. M^{re} FREPPEL, *Cours d'Instruction religieuse*, t. I, 5^e Conf. — ⁴ Exode, XX, 2, 3.

le sera plus tard dans le temple de Jérusalem, l'unique sanctuaire de la Judée.

Le peuple de l'alliance doit proclamer le grand fait de la création, obscurci, altéré, sinon totalement ignoré, par le vieux monde. Le sabbat lui est prescrit comme le premier et le plus rigoureux de ses devoirs, pour signifier le repos mystérieux de Dieu, succédant à l'œuvre de la création.

Le peuple de l'alliance doit maintenir le dogme de la Providence en face de deux systèmes qui, sous un nom ou sous un autre, dominant toutes les époques du paganisme : l'un, le système épicurien, qui reléguait la divinité dans les hauteurs solitaires des cieux; l'autre, le système stoïcien, qui soumettait tout à une aveugle fatalité. La sanction terrestre de la loi est la manifestation éclatante du gouvernement divin. Moïse avait dit aux Juifs que tout leur réussirait tant qu'ils vivraient soumis à la loi, ou bien que leur désobéissance serait inévitablement punie. Cette sanction fut infailliblement appliquée au peuple d'Israël. « Le peuple de Dieu, dit Bossuet, tantôt châtié et tantôt consolé dans ses disgrâces, par les différents traitements qu'il reçoit selon ses mérites, rend un témoignage public à la Providence qui régit le monde¹. »

Le peuple de l'alliance doit vivre dans la foi et l'espérance au Messie. L'attente du Rédempteur est la pierre angulaire de la religion, le dernier mot de son histoire, dont la suite merveilleuse ne s'explique que comme la figure de *Celui qui doit être envoyé*, selon la prophétie de Jacob, et comme la préparation à son avènement.

8. Si le but principal de la loi est de conserver les vérités de la religion primitive, le même but est manifestement déclaré dans la *constitution politique* elle-même.

Le gouvernement du peuple hébreu ne ressemble au gouvernement d'aucun autre peuple. Ce n'est ni une monarchie, ni une aristocratie, ni une république; c'est une théocratie, un gouvernement divin.

Dieu est le chef suprême de la nation juive. Les juges, et plus tard les rois, sont choisis par lui et doivent gouverner sous ses ordres. Il est le seul Maître : le sol lui appartient; le seul créancier : il remet les dettes tous les cinquante ans. Il dispose de

¹ BOSSUET, *Discours sur l'histoire universelle*, II^e P., ch. XIV.

toutes choses d'une manière absolue, commandant à la fois aux corps et aux consciences. La constitution politique d'Israël concourt ainsi à la même fin que la loi.

Moyen de conservation des vérités révélées.

9. Un *magistère divin* fut établi parmi les Juifs pour enseigner, interpréter et garder intact le texte de la loi. Il résidait dans la tribu sacerdotale de Lévi et dans les Prophètes.

Le *ministère lévitique*, qui devait durer jusqu'à la venue du Messie, était le ministère ordinaire de la parole de Dieu.

Le *ministère prophétique*, bien qu'extraordinaire par lui-même, fut, de fait, ordinaire jusqu'après la captivité de Babylone. Dieu, pendant ce temps-là, ne cessa jamais d'envoyer à son peuple des prophètes qui, par la sainteté de leur vie et par leurs miracles, confirmaient la vérité de leur prédication. Ils parlaient ainsi avec une autorité infaillible^a. Le témoignage éclatant qu'ils rendaient à la vérité fit que dans les temps mêmes de désordre, où il semblait que l'idolâtrie allait abolir la loi de Dieu, jamais la foi ne périt en Israël. Un grand nombre de fidèles persévérèrent avec eux dans la pratique de la religion. Telle fut l'influence que les prophètes exercèrent sur les Juifs, qu'après la captivité on ne les vit plus retourner à l'idolâtrie, à laquelle ils étaient si étrangement portés. Ils n'eurent plus besoin alors, pour demeurer attachés à la révélation, « ni d'apparition, ni de prédiction manifeste, ni de ces prodiges inouïs que Dieu faisait si souvent pour leur salut. Les témoignages qu'ils avaient reçus leur suffisaient; et leur incrédulité, non seulement convaincue par l'événement, mais encore si souvent punie, les avait enfin rendus dociles¹. »

La révélation mosaïque et les Gentils.

10. La mission du peuple juif n'était point de propager dans le monde la vérité religieuse, ni de la confesser au prix de son sang devant les peuples de la terre. Ce rôle était réservé à

^a Les théologiens ne sont pas d'accord sur la question de savoir si le ministère de la synagogue était doué du don ordinaire de l'infaillibilité. Les raisons opposées pour et contre rendent cette question douteuse. Mais ils admettent communément l'infaillibilité passive pour une partie notable au moins du peuple juif, en ce sens que cette partie, par un secours efficace de la Providence, devait persévérer dans la foi jusqu'à Jésus-Christ.

¹ BOSSUET, *Discours sur l'histoire universelle*, II^e P., ch. XIV.

l'Église catholique. Le peuple juif n'était que le gardien, le dépositaire de la religion primitive : il devait la *conserver*, pour préparer l'avenir.

Mais, en confiant la garde de la vérité à Israël, Dieu n'abandonnait point les Gentils. Parmi les moyens extérieurs qu'il employa pour les éclairer^a, le principal, sans nul doute, fut le peuple juif lui-même, dont la situation géographique et toute l'histoire révèlent une mission providentielle auprès des nations idolâtres.

« Placée pour ainsi dire au point d'intersection des trois parties du monde antique (c'est-à-dire de l'Asie, de l'Afrique et de l'Europe), la Palestine peut être considérée comme appartenant à chacune d'elles : elle touche par le nord à l'Asie Mineure, par le sud à l'Égypte; les caravanes la mettaient, à l'est, en rapport avec la Mésopotamie, qui avait elle-même des relations avec l'Inde; à l'ouest, la Méditerranée l'unissait à l'Afrique et à l'Europe. Cette position de la terre de Chanaan, au milieu du monde ancien, en faisait un grand centre politique et commercial. Toutes les grandes nations conquérantes de l'antiquité ont tour à tour foulé son sol : les Égyptiens des Pharaons, les Assyriens de Sennachérib, les Chaldéens de Nabuchodonosor, les Grecs d'Alexandre, les Romains de Pompée. Toutes les grandes voies de communication des peuples anciens, par terre et par mer, touchaient la Palestine¹. »

11. Les relations des Juifs avec tous ces peuples, avec les Phéniciens d'abord, qui naviguaient sur toute la Méditerranée, avec les Égyptiens et toutes les tribus voisines, puis avec les plus grandes nations de l'antiquité, ne purent manquer de faire connaître leur religion.

Vers la fin du huitième siècle avant Jésus-Christ, alors que l'idolâtrie couvrait la terre entière de ses plus épaisses ténèbres, Dieu permit la ruine du royaume d'Israël et la captivité de ses habitants au milieu de l'Assyrie, pour fournir aux hommes de bonne volonté l'occasion de le connaître : *Dieu vous a dispersés parmi les nations qui ne le connaissaient pas, afin que vous leur*

^a Outre l'illumination intérieure des âmes par la grâce, Dieu a pu se servir de moyens extérieurs : susciter, par exemple, des hommes animés de son esprit qui réveillassent dans les peuples les croyances primitives; faire confesser la vérité par les démons, etc. Nous savons que Job prophétisa le Rédempteur chez les Iduméens, et que Jonas fut envoyé aux Ninivites pour leur prêcher la pénitence. N'est-il pas écrit que la sagesse « se répand parmi les nations dans les âmes saintes, et qu'elle forme les amis de Dieu et les prophètes »? (Sag., VII, 27.)

¹ VIGOUROUX, *Manuel biblique*, t. I, 1^{re} P., ch. VI, art. 1^{er}, n° 345.

racontiez ses merveilles, et que vous leur appreniez qu'il n'y a pas d'autre Dieu tout-puissant que lui¹.

La destruction du royaume de Juda (690 av. Jésus-Christ) donna à cette mission du peuple juif encore plus d'éclat et d'efficacité. Car les Juifs ne furent pas seulement transportés dans une seule province et dans quelques villes, comme les Israélites, mais ils furent dispersés, et obtinrent la permission de s'établir dans presque toutes les parties de l'empire babylonien, où la plupart demeurèrent après la fin de la captivité. De là un grand nombre se répandirent jusqu'aux régions extrêmes de l'Asie et de l'Afrique, comme le prouvent leurs colonies datant des époques les plus anciennes, en Chine, dans l'Inde et dans l'Abyssinie. Il n'est pas douteux que la vérité, dont ils étaient les porte-flambeaux, n'ait éclairé partout les hommes de bonne volonté. Au sentiment de saint Augustin, Nabuchodonosor confessa la vraie religion et y persévéra; plusieurs de ses décrets avaient pour but d'attester l'inspiration divine du prophète Daniel². Darius le Mède porta un édit ordonnant que dans tout l'empire on honorât le Dieu de Daniel, comme le Dieu éternel, libérateur et Sauveur³. Les décrets dont il est fait mention dans les livres d'Esdras, de Néhémie et d'Esther, montrent la vertu secrète de la religion mosaïque sur les esprits qui n'étaient point obstinés dans l'erreur. D'après l'historien Josèphe, Alexandre adora le Dieu des Juifs et reconnut leurs livres comme sacrés. La traduction en grec de ces mêmes livres, sous Ptolémée Philadelphie, dut exercer une salutaire influence sur tous les hommes éclairés, et particulièrement sur les philosophes.

« Partout où les portait l'esprit de Dieu, dit le Père Lacordaire parlant des Juifs, ils portaient aussi leur culte; et leurs synagogues, paisiblement semées dans l'univers, furent les premiers temples où les Apôtres annoncèrent la venue et la mort du *Désiré des nations*⁴. »

12. Ainsi, en résumé, la révélation mosaïque eut pour objet principal les vérités de la religion primitive gravées cette fois dans un monument impérissable; elle eut pour but, par la constitution en nationalité de la race d'Abraham, la conservation intégrale de ces mêmes vérités, et leur rayonnement parmi les peuples de la gentilité.

¹ Tob., XIII, 4. — ² Dan., II, 47; III, 96-100; IV, 34. — ³ Dan., VI, 25-27. — ⁴ LACORDAIRE, *Conférences de Notre-Dame*, 9^e Conf.

2. Divinité de la révélation mosaïque.

Signes extrinsèques de cette divinité.

13. Ces signes sont les miracles, les prophéties et les faits de sainteté extraordinaire que relatent les quatre derniers livres du Pentateuque et les autres livres de l'Ancien Testament.

Miracles.

14. Moïse faisait paître les troupeaux de son beau-père Jéthro, dans le pays de Madian, au pied du mont Horeb, quand Dieu lui apparut dans la flamme d'un buisson que le feu brûlait sans le consumer, et le chargea de faire sortir de l'Égypte les enfants d'Israël. Moïse hésitait : « Les fils d'Israël ne me croiront pas, dit-il au Seigneur, et ils n'écouteront pas ma voix et me diront : Le Dieu de nos pères ne t'est point apparu. » Pour dissiper ses doutes, Dieu accomplit en sa présence plusieurs prodiges et lui donna le même pouvoir pour confirmer son autorité.

Moïse, accompagné de son frère Aaron, se présenta donc devant le peuple, et, pour lui prouver qu'il était le libérateur envoyé par Dieu, il changea sa verge en serpent et de l'eau en sang. A ce signe, le peuple crut en lui.

15. Moïse et Aaron allèrent ensuite trouver le Pharaon et lui signifièrent les ordres du Dieu d'Israël. Le roi d'Égypte ne voulut rien entendre, il s'opiniâtra dans son refus. Il fallut les miracles les plus étonnants pour le décider à laisser partir les Hébreux. Ces fléaux, qui fondaient sur les Égyptiens et cessaient subitement au gré de Moïse, épargnèrent les Israélites, bien qu'ils vécussent au milieu de leurs ennemis.

16. Après les dix plaies d'Égypte, d'autres prodiges viennent confirmer la mission divine de Moïse. Citons, parmi les principaux : la colonne de nuée, lumineuse pendant la nuit, qui guide la marche du peuple; le passage de la mer Rouge; la manne qui tombe du ciel chaque matin, excepté le jour de sabbat, et qui nourrit le peuple pendant quarante ans; les torrents d'eau vive qui jaillirent du rocher d'Horeb frappé par la verge de Moïse; la loi donnée sur le mont Sinaï, au milieu des tonnerres et des éclairs; Coré, Dathan et Abiron engloutis vivants au sein de la terre, à cause de leur révolte; la conservation des vêtements des

Hébreux pendant le séjour qu'ils firent au désert; les morsures brûlantes des serpents venimeux, pour punir les murmures du peuple, et la guérison de ceux qui jetaient les yeux sur le serpent d'airain.

17. Pour affranchir ses frères de la servitude, leur imposer la loi du Sinaï, comprimer leurs rébellions, discipliner leurs cœurs, régler leur vie religieuse et morale, Moïse n'eût pu se passer de la force d'en haut.

18. Après Moïse, la série des merveilles continue. C'est le passage du Jourdain, la ruine de Jéricho, le soleil arrêté. C'est l'intervention de Dieu souvent renouvelée dans la conquête du pays de Chanaan par Josué; dans le triomphe des Israélites sur leurs ennemis pendant le gouvernement des juges; dans leurs prospérités comme dans leurs châtements sans exemples; dans l'élection de Saül et de David; dans la conservation du royaume de Juda, continuellement menacé par les tribus schismatiques et les autres ennemis; dans le retour de la captivité de Babylone, la reconstruction de Jérusalem et du temple; dans la victoire des Machabées; dans la dispersion finale et l'état actuel de ce peuple étrange, mêlé à toutes les nations sans perdre sa physionomie, son caractère, son attachement à Moïse et à sa loi^a.

^a « C'est une histoire étrange que l'histoire du peuple juif; elle offre à l'esprit attentif un des phénomènes les plus curieux et humainement les plus inexplicables de l'histoire des nations. Peuple pasteur et nomade d'abord, agriculteur ensuite, il atteint rapidement, après son établissement dans la terre promise, le degré de développement qu'il conservera jusqu'à la fin. Assez puissant pour se défendre, il ne l'est pas assez pour conquérir. Souvent attaqué par des voisins puissants et ambitieux, il est vaincu lorsqu'il s'éloigne de son Dieu, vainqueur lorsqu'il lui demeure fidèle ou revient à lui. Vainqueur, il ne cherche pas à s'étendre; vaincu, il n'est point absorbé. Une fois seulement il semble au moment de disparaître : Nabuchodonosor le mène captif à Babylone; mais bientôt Cyrus le renvoie libre à Jérusalem. L'un et l'autre événement lui avait été prédit : le premier, comme châtement de son infidélité; le second, comme récompense de son repentir. Contemporain des plus anciens peuples du monde, il voit autour de lui naître et grandir, puis décroître et tomber, les empires les plus puissants : les Assyriens, les Chaldéens, les Mèdes et les Perses. Ni leur grandeur ni leur chute ne l'étonnent; il semble comprendre que leur sort ne sera point le sien. On dirait même que leur existence n'a d'autre but que de garantir la sienne, tout en le maintenant dans le devoir. Il est le premier acteur de la scène du monde; ils ne sont que les acteurs secondaires destinés à assurer le rôle qui lui est confié. Infidèle, ils l'humilient; repentant, ils le relèvent; et quand leur rôle providentiel de vainqueurs et de sauveurs est terminé, ils disparaissent de la scène, laissant la place à d'autres, qui feront comme eux. Seuls, les Romains survivent à ce peuple étonnant; ils sont réservés pour lui infliger son châtement final, puis ils disparaîtront à leur tour.

Prophéties.

19. Moïse est thaumaturge, il est aussi prophète, et c'est là une nouvelle preuve de l'origine divine de sa mission.

20. Moïse annonça à l'avance quelques-uns de ses miracles, comme les dix plaies d'Égypte, le passage de la mer Rouge, la manne qui devait nourrir le peuple, le châtement de Coré et de ses complices. Si ces événements n'étaient pas fort éloignés, il faut considérer qu'ils étaient surnaturels et qu'ils ne pouvaient être connus que par inspiration divine.

21. Au retour des douze hommes qui avaient été envoyés dans la terre de Chanaan pour l'explorer, il s'éleva des murmures parmi le peuple contre Moïse et Aaron. Moïse, sur l'ordre de Dieu, prédit aux Israélites qu'en punition de cette faute, aucun de ceux qui avaient vingt ans n'entrerait dans la terre promise, à l'exception de Caleb et de Josué : « Vos cadavres resteront dans le désert, leur dit-il, et vos enfants y seront errants pendant quarante ans. » Prophétie qui se trouva vérifiée à la lettre.

22. Moïse prédit aux Israélites que, s'ils étaient fidèles à la loi de Dieu, ils seraient bénis, vainqueurs de leurs ennemis, et qu'ils jouiraient d'une grande prospérité; mais que si, au contraire, ils devenaient prévaricateurs, ils seraient maudits, opprimés par les autres peuples et en proie à tous les fléaux. On sait comment cette prophétie s'est réalisée sous le gouvernement des Juges, où nous voyons les Israélites tantôt vainqueurs, tantôt vaincus par les nations voisines et soumis à une dure servitude.

« Ce qui rend la physionomie du peuple juif plus remarquable encore, c'est qu'il demeure isolé au milieu des nations qui l'entourent. En relation avec toutes, il ne se mélange avec aucune : les alliances matrimoniales avec les peuples idolâtres lui sont défendues par la loi. Il essaye parfois de transgresser la défense; des châtements exemplaires ne tardent pas de le ramener au devoir, et il conserve jusqu'à la fin son caractère typique et original. Aujourd'hui encore ce caractère n'est pas perdu : quoique dispersés parmi tous les peuples, les Juifs se mélangent rarement avec eux. Leur rôle n'est pas terminé, et leur conversion doit être un des pronostics de la fin du monde.

« Encore une fois, à quelque point de vue qu'on se place, l'histoire du peuple juif est un phénomène dont l'histoire générale de l'humanité n'offre plus d'exemple, et je défie bien la sagesse humaine d'en rendre compte par les considérations qui s'appliquent aux autres peuples. Et pourtant cet effet doit bien avoir sa cause, et ce phénomène son explication. Elle se trouve tout entière dans un autre nom que porte le peuple juif : il s'appelle le *peuple de Dieu*. » (OLIVIER, *Conférences théologiques*, t. I, 31^e conf.)

On sait comment elle s'est réalisée, surtout au temps de la prise de Jérusalem et de la captivité de Babylone.

23. Moïse, en ordonnant aux Israélites de ne point cultiver la terre la septième année, leur avait annoncé qu'elle produirait la sixième année des fruits pour trois ans. L'accomplissement de cette prophétie ne devait point se faire attendre : si elle n'avait point eu lieu, on eût considéré Moïse comme un imposteur.

24. Moïse prédit aux Hébreux que Dieu leur enverrait un prophète semblable à lui, qu'il fallait l'écouter, sous peine d'encourir la vengeance divine. Ce prophète, semblable à Moïse, législateur comme lui, qui devait être suscité du milieu de ses frères, c'était le Messie. Il est venu; et les Juifs, n'ayant pas voulu le reconnaître, sont dispersés sur la terre : exemple vivant de la justice de Dieu.

25. Aux prophéties de Moïse, nous pouvons ajouter celles des autres prophètes qui parurent dans la suite. En dehors de celles qui concernent le Messie, les plus remarquables de leurs prédictions ont trait : à la division du royaume de Salomon¹, à la destruction du royaume d'Israël², aux soixante-dix années de la captivité de Babylone³, à la délivrance des Juifs par Cyrus, à la restauration de la ville et du temple⁴, à la ruine définitive de l'autonomie judaïque, au sort des Juifs, qui sont désormais errants et dispersés sur toute la surface de la terre, sans rois, sans prophètes et sans culte, attendant le salut et ne le trouvant point⁵.

¹ Cette dernière prophétie s'accomplit encore sous nos yeux : « Contraste étrange, dit l'abbé Moigno, les Juifs sont les rois de la terre par les richesses énormes qu'ils possèdent, par l'influence incalculable qu'exerce chez toutes les grandes nations la presse quotidienne passée dans leurs mains, et cependant ils sont l'objet d'un mépris universel. » M. Renan lui-même, l'ennemi personnel de Jésus-Christ, a dit : « Insociable, étranger partout, sans patrie, sans autre intérêt que ceux de sa secte, le Juif talmudiste a souvent été un fléau pour les pays où le sort l'a porté. » Michelet, le prêtrephobe, a dit plus durement encore : « Le Juif, c'est l'homme immonde qui ne peut toucher une denrée ou une femme sans qu'on la brûle, c'est l'homme d'oufrage sur lequel tout le monde crache⁶ ! » — M. Desmousseaux termine son livre : *le Juif, le Judaïsme, et la Judaisation des peuples chrétiens*, si instructif et si effrayant par la révélation du complot satanique ourdi par les Juifs contre les sociétés chrétiennes, par cette sanglante apostrophe, expression formidable de la vérité : « Marche, marche, âme erronée, Juif errant, toujours inquiet, toujours agité, toujours souffleté, toujours implacable, toujours immuable au milieu de tes changements... Toute nation te reste étrangère; toute nation pourtant te connaît, et tu les connais toutes. Mais ton cœur de pierre ne s'attache à aucun

¹ Ahias (III Rois, XI, 29-38). — ² Osée et Amos. — ³ Jérémie. — ⁴ Isaïe. — ⁵ Voir Cours moyen, t. I, p. 183. — ⁶ MICHELET, *Histoire de France*, t. III.

26. D'autres prophéties regardent les peuples étrangers, Moabites, Iduméens, Tyriens, Égyptiens, Assyriens, Babyloniens, Perses, Grecs, Romains, etc. Les plus frappantes sont celles d'Isaïe et de Jérémie, sur la décadence et la destruction de l'empire de Nabuchodonosor; celle de Daniel, sur la destruction des quatre grands empires. Les ruines de Babylone, de Ninive, de Tyr et de Memphis, cités autrefois si florissantes, sont telles aujourd'hui que les ont décrites les prophètes, et subsistent comme des témoins de l'inspiration divine.

Sainteté extraordinaire des fidèles observateurs de la loi.

27. La sainteté brille du plus haut éclat dans Moïse, l'interprète, le médiateur entre Dieu et le peuple d'Israël¹ : « Il a été admiré, dit Bossuet, non seulement de son peuple, mais encore de tous les peuples du monde; et aucun législateur n'a jamais eu un si grand nom parmi les hommes². »

28. Parmi les fidèles observateurs de la loi mosaïque, l'histoire sainte offre à notre admiration les noms de Josué, de Samuel, de David, de Josaphat, de Joathan, d'Ézéchias, de Josias, d'Élie, d'Élisée, de Tobie, d'Isaïe, de Jérémie, d'Ézéchiël, de Daniel et d'autres prophètes, dont « la vie pauvre et pénitente, dit Bossuet, était la figure de la mortification, qui devait être annoncée sous l'Évangile³. »

Un grand nombre de Juifs, parmi lesquels plusieurs prophètes et les Machabées, témoignèrent, au milieu des supplices et par la mort la plus cruelle, la divinité de la religion mosaïque.

29. Cette même religion fit du peuple hébreu, tant qu'il lui resta fidèle, un modèle de piété et de vertu, parmi toutes les nations de l'antiquité. Or la vertu communément pratiquée chez un peuple, et surtout la vertu héroïque, telle qu'elle apparaît

homme, et nul ne s'attache à toi... On te reconnaît partout, et partout hommes, climats et fleaux, s'ils ne te ménagent l'insulte, épargnent ta vie! Un signe semblable à celui qui marqua Caïn te marquerait-il donc? Tu es maudit!... oui, maudit!... Et les prophètes de ton ancienne loi te crient que nulle bénédiction n'égalera la tienne, le jour où, régénéré par le sang du Fils de David, tu voudras faire de ta personne le véritable enfant d'Abraham! » (*Les Splendeurs de la Foi*, t. IV, p. 419.) — Voir aussi l'abbé JOSEPH LÉMANN, *l'Entrée des Israélites dans la Société française*; et ÉDOUARD DRUMONT, *la France juive*.

¹ Deut., v, 5. — ² BOSSUET, *Discours sur l'histoire universelle*, II^e P., ch. III. — ³ *Ibid.*, ch. v.

dans les grands hommes d'Israël, est un miracle de l'ordre moral, qui ne peut s'expliquer que par la grâce divine.

Signes intrinsèques de la divinité de la révélation mosaïque.

30. Ces signes sont : l'excellence de la doctrine, l'excellence de la législation sociale, et la nature de la sanction.

Excellence de la doctrine.

31. Les dogmes, les préceptes et le culte de la religion mosaïque sont les mêmes que ceux de la religion primitive, dont ils dénotent l'origine divine (p. 10). Mais les perfections de Dieu, les caractères du Messie, les obligations morales, les observances du culte, tout ce qui a rapport en un mot à la religion telle qu'elle était imposée aux Israélites, est présenté dans les quatre derniers livres du Pentateuque, dans les livres sapientiaux et dans les livres prophétiques, avec plus de splendeur, plus de précision et plus de force.

32. Le Dieu de Moïse est CELUI QUI EST : *Je suis celui qui suis*, c'est-à-dire l'Être qui possède la plénitude de l'être, tous les attributs de l'être sans mélange de non-être : définition la plus sublime qui jamais ait été donnée de Dieu. La puissance, la sagesse, la justice, la bonté, la miséricorde du Dieu unique et éternel, si magnifiquement célébrées par Moïse, se manifestent d'âge en âge, sur la harpe de David, dans la voix inspirée des prophètes et dans toute l'histoire du peuple élu, avec un éclat toujours grandissant.

33. Le *portrait du Messie*, Fils de Dieu et Fils de l'homme, prédit par Moïse comme un prophète semblable à lui, se dessine trait par trait avec son quadruple caractère de roi, de législateur, de prêtre et de victime, jusqu'à ce qu'il soit complètement achevé par le dernier des prophètes, cinq siècles avant l'événement.

34. La *morale mosaïque* est à la hauteur du dogme. Dix commandements la résument avec une clarté et une profondeur admirables. La loi essentielle est qu'il faut n'adorer qu'un seul Dieu, créateur du ciel et de la terre; qu'il faut servir comme esclave ce Dieu unique et souverain; qu'il faut l'aimer de tout son cœur, de toute son âme, de toutes ses pensées et de toutes ses forces. Il y a peine de mort contre l'idolâtre, contre l'impie, le blasphé-